



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épargne

Question écrite n° 38568

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 17 juillet 2013 portant sur les avoirs bancaires et les contrats d'assurance-vie en déshérence. Ce rapport préconise de rendre obligatoire la publication annuelle par chaque assureur du nombre et de l'encours des contrats non réclamés ainsi que de ceux qui font l'objet d'une recherche de bénéficiaires, sur la base d'un cadre méthodologique défini par l'Autorité de contrôle prudentiel. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38568

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10280

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)